

Appel d'offres 2004
Recherche sur les maladies rares

NOTICE EXPLICATIVE RELATIVE AU FORMULAIRE DE DEMANDE

L'ensemble des documents composant le **dossier scientifique** doit être expédié **simultanément par courrier électronique** (format RTF, un seul fichier par projet) **et par courrier postal**, en 4 exemplaires, **au plus tard le 13 septembre 2004 à minuit (cachet de la poste faisant foi).**

Le **dossier administratif complet** doit être expédié par **courrier postal** en trois exemplaires (dont celui avec les signatures originales) **au plus tard le 18 octobre 2004 (cachet de la poste faisant foi)**

Institut des Maladies Rares
Hôpital Broussais
102, rue Didot
75014 PARIS
Tél : 01 58 14 22 81/82
sjournalot@infobiogen.fr

Les résultats seront connus en décembre 2004 pour une mise en place des financements au cours du premier trimestre 2005. Seuls les **dossiers complets**, comprenant les parties scientifiques et administrative avec signatures, seront examinés par le Conseil Scientifique.

A- Constitution du dossier :

Le dossier comprend :

- une liasse concernant le projet scientifique et le coordinateur du réseau (équipe A) : 10 pages numérotées en chiffre arabe.
- une liasse par équipe supplémentaires (B, C, D....) : IV pages numérotées en chiffre romain.

Le dossier scientifique à envoyer au plus tard le 13 septembre 2004 doit comprendre impérativement :

- les pages 1 à 8 concernant le coordinateur du réseau (équipe A) et le projet scientifique
- les pages I et II de chaque équipe supplémentaire

Aucune signature n'est obligatoire à ce stade

Ce dossier, **rédigé en anglais**, sera transmis aux experts et rapporteurs (francophones ou anglophones) qui évalueront votre projet.

Le résumé du projet doit impérativement être limité au cadre indiqué

Le dossier administratif à envoyer au plus tard le 18 octobre 2004 doit comprendre impérativement :

- les pages 8 à 10 concernant le coordinateur du réseau
- les pages I à IV de chaque équipe supplémentaire

Ce dossier doit être retourné dans sa **totalité** (y compris les feuillets qui ne vous concerneraient pas, et sur lesquels vous porterez la mention « **sans objet** ») et doit comprendre obligatoirement les **cachets et signatures originales**. Votre demande doit donc comporter autant de liasses que d'équipes demandant **ou non** un financement

B- Exposé du projet (page 3) :

Le projet doit être exposé en 10 pages maximum **en anglais**, en police 11 et interligne simple.

Nous attirons votre attention sur l'importance d'un exposé détaillé précisant:

- la maladie, ou le groupe de maladies concernées, et l'état des connaissances; (1 page)
- les objectifs, en précisant les aspects novateurs du projet ou des projets de recherche, ainsi que les aspects novateurs du réseau ou de la collaboration entre les équipes; (1 page)
- les résultats acquis ou préliminaires des équipes impliquées (1 page)
- les différentes étapes du projet (6 pages) incluant de façon adaptée en fonction du type de projet :
 - Le rôle respectif et le savoir-faire des différentes équipes en insistant sur la complémentarité des équipes
 - la faisabilité du projet notamment pour le criblage de molécules sur un modèle cellulaire ou animal
 - le recours éventuel à des plateformes (génomique, transcriptome, protéome, Clinique de la souris, criblage, etc...)
 - l'organisation, le calendrier et les conditions de recrutement, d'exploration phénotypique et de suivi des sujets ; le contrôle de qualité et les conditions de préservation des données et des échantillons biologiques ;
 - les éventuelles perspectives de valorisation, tout particulièrement en matière de thérapeutique ou de diagnostic ;

- Les références bibliographiques (1 page)
- les dispositions prises pour être conforme à la législation et aux règlements concernant les recherches sur l'homme et l'expérimentation animale lors de la mise en œuvre des projets

Création de bases de données

Pour la création de bases de données informatisées, veuillez préciser le ou les objectifs de la constitution de cette base de données, les conditions de sécurité, les informations incluses, les caractéristiques techniques et la compatibilité dans l'analyse des données. Par ailleurs, le GIS-Institut des maladies rares a soutenu un projet pilote portant sur la constitution d'une base de données sur les leucodystrophies incluant des données cliniques, biologiques, radiologiques, génétiques et familiales. Les chercheurs qui le souhaitent peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du GIS (Pascale Borensztein 0158142281, pborensz@infobiogen.fr).

C- Publications (pages 4 et 5) :

La liste des publications est limitée à 10 publications des cinq dernières années pour l'équipe du coordinateur du réseau et à 5 publications pour les autres équipes. Elle doit être présentée équipe par équipe.

D- Demande budgétaire (pages 6 et 7) :

Vous devez justifier le **budget** demandé dans le cadre de cet appel d'offres **par grands postes de dépenses et par année**, en précisant la **répartition par équipes**. Aucun financement de laboratoire non français ne pourra être attribué. Le financement concerne d'une part le fonctionnement du réseau (animation, gestion des données concernant les patients, gestion des collections biologiques.....) et d'autre part le projet de recherche si vous demandez également un financement de projet. Vous devez également indiquer les financements obtenus, prévus ou demandés pour le(s) projet(s) de recherche réalisé(s) par le réseau (Page 5). Le recours à des plateformes, des Centres nationaux (CNS, CNG), ou à la Clinique de la Souris (Ilkirch) devra être précisé.

Ce budget doit être arrondi au millier d'euros et formulé HT. La TVA, au taux en vigueur, s'ajoutera au montant HT attribué pour les organismes gestionnaires soumis à déclaration de la TVA. Il peut comprendre :

- **Equipement** : concerne le matériel d'un coût unitaire égal ou supérieur à 762 euros H.T.
- **Fonctionnement** : concerne
 - les achats de produits, petit matériel, fournitures diverses, dont le prix unitaire est inférieur à 762 euros HT, travaux exécutés à l'extérieur (photos, heures-calcul ...), entretien de matériel.
 - les missions (frais de déplacement et de séjour en France ou à l'étranger), l'organisation de séminaires ou de colloques;
 - les frais de gestion pour les équipes extérieures, prélevés directement par les organismes gestionnaires dans la limite de 8% maximum.

- **Vacations et CDD** : les crédits de vacations sont destinés à la rémunération d'un travail occasionnel ne devant représenter qu'une part des crédits demandés. Le personnel vacataire sera recruté et géré selon les règles de gestion de l'organisme gestionnaire. Le recrutement d'un CDD pourra être effectué si celui-ci s'avère justifié dans le cadre du projet.

Le coût indiqué comprend les charges patronales et sociales.

E- Membres de l'équipe participant effectivement au projet (pages 8 et II) :

Nous vous recommandons d'être le plus précis possible quant aux renseignements demandés (grade ou titre : Chargé de recherche, Professeur d'université, Praticien hospitalier, Doctorant.....)

Indiquer le pourcentage du temps consacré au projet pour chacun des membres de l'équipe.

Le rôle de chaque équipe devra être précisé dans l'exposé du projet.

La liste doit être complète pour le dossier scientifique. Les signatures originales ne sont obligatoires que pour le dossier administratif.

F- Aspects réglementaires (pages 9 et III)

Veuillez obligatoirement compléter et signer (**signature originale**) cette déclaration rédigée en français pour le coordinateur (page 9) et les équipes associées francophones (page III).

Pour tout renseignement relatif à la CNIL :

Béatrice Barraud – Tél : 01 44 23 67 29 – Mél : barraud@tolbiac.inserm.fr

Pour tout renseignement relatif aux recherches biomédicales :

Estelle MOTTEZ – Tél : 01 44 23 61 04 – Mél : mottez@tolbiac.inserm.fr

Pour tout renseignement relatif à la démarche qualité :

François HIRSCH – Tél : 01 44 23 60 55 – Mél : eqri@tolbiac.inserm.fr

Pour tout renseignement relatif aux collections d'échantillons biologiques humains :

Dominique PINARD-DUCHAMP – Tél : 01 44 23 63 57 – Mél : pinard-duchamp@tolbiac.inserm.fr

G- Déclaration de l'autorité gestionnaire pour les laboratoires ou services non INSERM (pages 10 et IV)

Veuillez obligatoirement compléter et signer (**signature originale**) cette déclaration rédigée en français pour le coordinateur (page 10) et les équipes associées francophones (page IV).

Il s'agit du rattachement administratif du laboratoire ou service où s'effectueront les recherches. Chaque fois que le laboratoire ne relève pas de l'INSERM, une déclaration devra être établie comportant la signature originale du Président, du Directeur, du Secrétaire Général, ou de l'Administrateur de l'organisme gestionnaire des crédits. Exemples :

- Laboratoire dépendant d'une Université : signature obligatoire du Président de l'Université ou de son représentant habilité ;
- Laboratoire ou Service dépendant de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris : signature originale du Directeur Général de l'Assistance Publique de Paris ou de son représentant habilité ;
- Laboratoire dépendant du CNRS : signature originale de l'Administrateur délégué de la circonscription.

N'oubliez pas de joindre le RIB et le N° de SIRET de l'organisme gestionnaire s'il ne s'agit pas d'une structure Inserm.